



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

protection des consommateurs

Question écrite n° 94650

Texte de la question

M. Éric Straumann attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur le démarchage téléphonique au domicile des particuliers. Certains de nos compatriotes sont appelés plusieurs fois par semaine sur leurs postes fixes, à leur domicile, alors qu'ils n'ont donné aucun accord en ce sens. Il semblerait qu'au mois de juin 2016, tout devrait changer puisque les utilisateurs pourraient s'inscrire sur une nouvelle liste anti-démarchage qui remplacera l'ancienne nommée Pacitel que les entreprises n'avaient aucune obligation de respecter. Avec le nouveau système baptisé « Oppostel », les usagers pourraient signaler les entreprises à la DGCCRF, la répression des fraudes. Les démarcheurs risqueront alors 75 000 euros d'amende. Il lui demande s'il peut lui confirmer cette information et son implication à ce qu'elle soit respectée.

Données clés

Auteur : [M. Éric Straumann](#)

Circonscription : Haut-Rhin (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94650

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 avril 2016](#), page 2606

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)